

Décision dans la procédure d'opposition n° 5769

Opposante, Société des Produits Nestlé S.A. CH-1800 Vevey, marque suisse n° P-317 862 «CHOCMEL» contre *Défenderesse August Storck KG*, Waldstrasse 27, DE-13403 Berlin, enregistrement international n° 774 479 «Chocomels»

Le 15 septembre 2003, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure.
2. L'opposition n° 5769 est admise.
3. L'enregistrement international n° 774 479 «Chocomels» sera définitivement refusé à la protection en Suisse dès l'entrée en force de la présente décision.
4. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
5. Il est mis à charge de la défenderesse le remboursement à l'opposante de la taxe d'opposition de 800 francs.
6. La présente décision est notifiée aux parties, à la défenderesse par publication dans la Feuille fédérale.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification, devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

15 septembre 2003

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'oppositions n° 5769

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.09.2003
Date	
Data	
Seite	5709-5709
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 651

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.